Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Août 1893. No. 47.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA SÉPARATION

Ainsi du nord au sud, du couchant à l'aurore,
Nous sommes balayés par le souffle de Dieu ;
Se quitter, se revoir pour se quitter encore,
Telle est la vie, elle est un long adieu.

Par un beau jour d'automne, avez-vous quelquefois
Suivi d'un œil rêveur la feuille desséchée,
Quand de sa tige détachée
Elle va courant les bois ?

Tantôt, balayant la poussière,
Tantôt, errant loin du sentier,
Tantôt, effleurant la bruyère,
Tantôt, caressant l'églantier,
Tantôt, s'élevant dans l'espace,
Et comme un papillon qui passe
Prenant son vol
Tantôt, d'un pas prompt et sonore
Comme un oiseau novice encore
Rasant le sol,
Suspendant sa course incertaine
Si parfois elle perd haleine
Et s'arrête au pied d'un chêne
Avec d'autres feuilles, ses sœurs,
Un instant le sort les rassemble
Mais, à peine elles sont ensemble,
Le vent souffle, la feuille tremble,
Tremble, s'envole et court ailleurs.

Ainsi nous courons tous à travers ce bas monde,
Le souffle du Seigneur nous disperse à son gré,
A peine un cœur a rencontré
Un cœur qui lui réponde,
A peine un frère tout joyeux
S'est assis au foyer d'un frère,
Voici le dernier jour, voici l'heure dernière
Et les derniers instants et les derniers adieux....
Adieu ! toujours adieu ! c'est notre vie entière,
Adieu !.... Mais non, laissons cette parole amère
A qui vit sans foi, sans espoir,
Nous que l'espoir soutient, nous que la foi console
Echangeons donc toujours une douce parole :
Non pas adieu, mais au revoir.

Au revoir ici-bas ! Oui puissions-nous encore
D'un commun entretien savourer la douceur ;
Ensemble agenouillés, puissions-nous dès l'aurore
Aux pieds du Dieu d'amour épancher notre cœur !
Mais si, sur la terre, hélas ! où rien n'est stable,
Où ce que bâtit l'homme est bâti sur le sable.
Ce rendez-vous vous fait défaut,
Il nous reste, à l'abri des hasards de la vie,
Un rendez-vous certain auquel je vous convie :
Au revoir ! Au revoir là-haut ! ! !

SR. M. M.

LA PROHIBITION DES LIVRES

(De la *Croix*.)

Parmi les périls qui menacent la société au temps où nous vivons, il en est peu d'aussi redoutable que celui des lectures mauvaises. Jamais les journaux, les romans, les brochures, les livres de tout genre, même de sciences, n'ont été ainsi multipliés presqu'à l'infini, jamais ils n'ont été portés avec une pareille rapidité, comme sur les ailes de l'industrie moderne, jusqu'aux derniers de nos villages et jusqu'aux extrémités de la terre. S'il est une presse qui est un instrument puissant d'instruction, de moralisation et de progrès, il en est une autre qui va partout attaquant la vérité et la vertu, cherchant à corrompre le cœur pour arriver ensuite à fausser l'esprit et à faire perdre le sens chrétien. Voyez-la à l'œuvre, cette puissance de démolition la plus formidable qui soit au monde ; considérez les maux effrayants que produit la mauvaise presse ! Voyez, autour de vous, tant d'âmes atteintes par ses ravages, mortes à la vie chrétienne, peut-être à toute vie morale, tant d'autres menacées du même malheur, exposées au péril le plus certain et le plus imminent ! Ne dirait-on pas qu'un des prophètes a prévu ce mal dont nous sommes les témoins désolés, en parlant de cette espèce de volume qui voltigeait dans les airs, *volumen volans*, et qui est une source de malédiction pour les hommes, *maledictio super faciem omnis terræ !*

Quel sera donc le remède à ce terrible mal qui désole la terre ? Où le trouver ?

Sera-ce dans la société civile ? Sans doute, toute société spirituelle ou temporelle, civile ou religieuse a le droit de se défendre elle-même, contre les causes d'immoralité et de corruption. Et comme la diffusion des mauvais livres n'est pas seulement un danger pour les particuliers, mais encore un péril de corruption publique, il s'ensuit que la société, par la nécessité même de sa conservation, a le droit de proscrire les mauvais livres.

Au reste, toutes les sociétés humaines, même les plus libérales, même les plus licencieuses, se sont en théorie reconnu ce droit, comme il serait facile d'en trouver quantité de preuves dans les recueils des lois civiles de tous les peuples païens et chrétiens ; et en pratique, elles l'ont exercé, et souvent très rigoureusement, comme l'histoire profane peut en offrir de nembreux exemples, depuis la république d'Athènes faisant brûler sur *l'agora* les livres de Protagoras, pour cause d'athéisme ; depuis Constantin, décernant la peine du feu contre les livres d'Arius, et la peine de mort contre ceux qui les détiendraient ; depuis les rois d'Espagne avec leur célèbre Inquisition ; depuis le parlement de Paris envoyant au bûcher les ouvrages impies ou hérétiques, jusqu'à la troisième république française interdisant sa frontière à telle ou telle brochure clandestine imprimée en Belgique ou à Genève.

Mais, en fait, ce pouvoir, la société civile, aujourd'hui, surtout, l'exerce-t-elle ? Hélas ? ne doit-on pas plutôt déplorer la facilité extrême avec laquelle on laisse circuler les livres les plus pervers, les plus ignobles, les plus immoraux, même en dépit des lois !...

Où donc, encore une fois, trouver le remède au mal que nous signalons ? — Voulez-vous le savoir, Messieurs ?

Il ne se trouve que dans l'Eglise, et dans l'Eglise seule ; car, seule, l'Eglise a des remèdes pour toutes les plaies sociales. Et, pour celle que nous signalons ici en particulier, elle en a de très spéciaux et de très efficaces.

Mais, pour qu'ils produisent leur effet, il faut qu'ils soient appliqués, et pour qu'ils soient appliqués, il est nécessaire qu'ils soient connus. Or, ils ne le sont pas suffisamment. Parmi ceux-là mêmes qui croient à l'Eglise, beaucoup ne sont pas assez convaincus de la réalité de sa mission divine et de sa divine autorité. Ils ne sont pas assez profondément pénétrés de ces vérités : que l'Eglise est la lumière du monde, reflet de la Lumière éternelle, du Verbe qui s'est fait homme pour éclairer tous les hommes ; que, par suite, l'Eglise a seul le privilège de conduire infailliblement tous les hommes dans la voie du salut, et de leur indiquer sans erreur possible, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter, pour arriver au terme ; que, par suite encore, l'Eglise possède le pouvoir d'assurer l'efficacité de sa direction par des décisions doctrinales, des dispositions disciplinaires et des actes judiciaires, par lesquels elle exerce sa mission d'enseignement et de direction ; enfin, qu'en dernière analyse, elle à le pouvoir de déclarer comme dangereux pour la vie et les mœurs, et de condamner comme tels les doctrines et les livres qui les renferment.

Et. en effet, si nous consultons l'histoire, nous verrons que l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir à travers les âges. Au premier siècle, nous voyons saint Paul faire brûler publiquement, à Ephèse, des livres de superstitions et de magie.

Au dix-neuvième siècle, nous voyons Léon XIII frapper d'interdit, par l'organe de la Congrégation de l'Index, certains manuels, certains souvenirs d'enfance d'auteurs bien connus. Dans tout l'intervalle, les annales de l'Eglise catholique ne cessent de montrer les évêques, les papes, condamnant et proscrivant des livres hérétiques ou erronés, ou scandaleux, ou pernicieux enfin de quelque manière. Certains catholiques peuvent en être scandalisés ; il n'en est pas moins vrai, que par là elle a maintenu son dogme ; et c'est à l'usage de ce droit de proscription que nous devons le bonheur de posséder toujours intégralement la vérité divine.

Et, après cela, est-il nécessaire d'établir par de longues preuves la légitimité de ce pouvoir ? Puisque la condamnation de l'erreur n'est qu'une forme de l'enseignement de la vérité, il est évident que le droit d'enseigner la vérité implique celui de condamner l'erreur contraire. L'Eglise, ayant la mission de garder le trésor de la révélation, et de conserver intégralement la doctrine de la foi et des mœurs, doit avoir la puissance efficace d'en écarter toutes les causes d'altération. Dans ce rôle défensif, elle doit être revêtue de la même autorité que dans son rôle d'enseignement direct ; son pouvoir y doit être également souverain, c'est-à-dire, également indépendant, universel, infaillible.

Nul d'ailleurs, n'a jamais contesté à l'Eglise le droit de condamner l'erreur, sauf ceux qui ont été atteints par ses condamnations ; et encore n'est-ce point au nom de l'erreur qu'ils ont réclamé mais au nom de la vérité, dont ils se donnaient comme les représentants. De toute antiquité, l'on voit l'Eglise en possession actuelle de ce droit.

Depuis Saint-Pierre, dans ses épitres jusqu'à Pie IX, dans le *Syllabus*, et à Léon XIII, dans ses encycliques ; depuis le premier concile de Nicée condamnant l'arianisme, jusqu'au concile du Vatican condamnant toutes les erreurs modernes, l'histoire offre une suite non interrompue d'actes préventifs et répressifs, destinés à préserver la foi du danger de corruption, et à la venger des attaques de l'hérésie. C'est par là principalement que la vie doctrinale de l'Eglise s'est développée, que l'enseignement catholique s'est précisé, et que les formules de foi ont progressé de siècle en siècle. Ces résultats seraient, à eux seuls, un argument suffisant de la légitimité et de la nécessité du pouvoir auquel ils sont dus.

De ce que nous venons de dire du pouvoir de l'Eglise en général, nous devons inférer, Messieurs, que l'évêque, dans son diocèse, possède ce même pouvoir dont nous venons de parler.

Aussi, par une disposition spéciale de la dixième règle de l'Index relative à l'impression des livres, Pie IV supposant que, malgré toute la vigilance du Saint-Siège et toutes les précautions des lois ecclésiastiques, bien des écrits pernicieux continueront cependant à être répandus, laisse aux évêques la faculté—dont Léon XII leur fera même un devoir d'user—la faculté, dis-je, de prohiber dans leurs diocèses, s'ils le jugent utile, les livres mêmes qui ne tomberaient pas sous les lois de l'Index, avec obligation pour les catholiques, de s'en interdire la lecture de la même façon et pour les mêmes raisons.

Les évêques, en effet, sont les gardiens et les défenseurs de la vérité dans la partie de l'Eglise placée sous leur juridiction. Ils ont mission de signaler aux fidèles les dangers particuliers qui peuvent plus facilement échapper à l'attention et à la vigilance générale de l'Eglise. Et comme les dangers de cette sorte viennent surtout des productions courantes de la presse, voici en cette matière quels sont les pouvoirs des évêques. D'après une déclaration du Saint-Office, les journaux sont soumis à la censure des Ordinaires, même en ce qui concerne les opinions politiques. Le droit de censure des Ordinaires s'étend non-seulement aux articles qui traitent des doctrines, mais encore à ceux qui rapportent des faits. Et, en outre, Pie IX, par l'organe de la Congrégation de l'Index, a déclaré à tous les évêques qu'ils peuvent procéder à la prohibition des livres, brochures et journaux, non-seulement de leur propre droit, mais encore du droit plus élevé de délégués du Siège apostolique.

Si donc un évêque interdit la lecture d'un journal ou d'une publication quelconque, ses diocésains sont obligés, en conscience, de se soumettre à sa juridiction.

Mais il existe beaucoup de journaux non interdits par les évêques, et qui cependant sont suspects au point de vue de la foi et des mœurs. Seront-ils donc permis, parce qu'ils ne sont pas interdits ? et pourra-t-on les lire tant qu'un acte public de l'autorité ecclésiastique n'en aura pas défendu la lecture ? La déclaration du Saint-Office citée plus haut donne la réponse à cette question et détermine une règle qui est souvent la seule pratique et toujours le plus facile dans cette matière si importante et si actuelle : *Recurrant ad confessarium*, que l'on consulte son confesseur.

***

Et, Messieurs, qu'on ne vienne pas dire que ce pouvoir est contraire au progrès et à la liberté. Il est vrai que l'exercice de ce pouvoir, la prohibition des livres par l'Eglise, fait le scandale du rationalisme et du libéralisme. L'un, le rationalisme, réclame au nom du progrès, il accuse l'Eglise d'arrêter le développement de l'esprit humain.

Pour nous, catholiques, qui croyons que l'Eglise est la gardienne infaillible de toute vérité de l'ordre religieux et moral, et que dans cette fonction, elle est assistée par l'Esprit-Saint, nous sommes assurés que si, par ses prohibitions, elle s'oppose à quelque progrès de l'erreur ou à quelque développement, c'est seulement au progrès de l'erreur et au développement de l'impiété Nous ne pouvons que lui en être reconnaissants, et nous désirons qu'elle s'y oppose toujours avec un plein succès.

Quant au libéralisme actuel—nous entendons le libéralisme absolu, dont vous me permettrez bien de vous parler un peu plus au long—il en appelle à la liberté, il refuse à qui que ce soit le droit de surveillance et de prohibition en matière de livres et de lectures,

Pour lui, chacun a le pouvoir de choisir à son gré ses aliments intellectuels ; les cas d'empoisonnement qui peuvent en résulter ne sont que des inconvénients accidentels, amplement compensés par un bien supérieur à tout : la liberté.

" Quand les hommes ne savaient pas encore apprécier la " grandeur de ce bien, ils pouvaient supporter les lois de " l'Index, quand ils n'étaient pas " encore formés par leur éducation à la pratique d'une sage " indépendance, ils pouvaient " même avoir besoin des prescriptions et des directions de " l'Eglise. Désormais, elles sont " superflues.

" L'homme moderne est un " adulte, et un adulte éclairé. Il " a le droit d'être laissé à son libre discernement. L'Eglise doit " renoncer à lui imposer des jugements et à entraver l'indépendance de sa pensée par ses " règles mesquinement exclusives."

Voilà en peu de mots la doctrine du libéralisme sur le point qui nous occupe.

Et, Messieurs, ne faut-il pas en convenir que même dans notre société, un certain nombre de catholiques ne sont pas loin de partager ces vues, et inclineraient volontiers vers ces conclusions ?

Leur intelligence, dominée par le préjugé libéral, a peine à comprendre les droits de l'Eglise, et surtout à concevoir qu'elle prétende encore les exercer. Tout au plus pourraient-ils admettre qu'elle le fit à l'égard du clergé, des enfants, des femmes, des fidèles dévots et ignorants. Mais le vouloir faire à l'égard des hommes du monde, des chrétiens qui vivent et qui luttent dans la mêlée des idées contemporaines, c'est assurément une prétention inacceptable, que l'Eglise abandonnerait, si elle se rendait mieux compte des conditions actuelles de la société.

Peut-on d'ailleurs faire à ces chrétiens l'injure de soupçonner la fermeté de leur foi ? Croit-on que la lecture d'un article de revue, d'une page d'histoire ou de littérature, d'une scène de la vie mondaine, doivent emporter leurs principes comme le vent emporte des feuilles légères ? N'ont-ils pas donné des preuves de la solidité de leurs convictions ?

Hélas ! hâtons-nous de le dire, ces preuves sont trop souvent démenties par les faits. Chaque jour nous fait assister à la ruine de quelqu'une de ces convictions, minée peu à peu par le libéralisme. Un jeune homme instruit de sa religion comme on l'est communément dans nos collèges catholiques, et sorti de là chrétien, mais chrétien plutôt de cœur que d'esprit, plutôt par habitude que par une connaissance approfondie des objets et des motifs de sa croyance, embrasse une carrière, et se trouve jeté dans la vie sociale. Là, dans une atmosphère malsaine, il respire un air chargé de la poussière subtile des mille erreurs théoriques et pratiques qui caractérisent l'esprit moderne. Insensiblement, le poison s'insinue dans l'âme du jeune Mithridate littéraire ; et comme il ne possède pas en soi un principe de réaction assez vigoureux, comme d'autre part, son ignorance ou sa présomption l'empêche de profiter du secours que lui donneraient les sages lois de l'Eglise, comme nécessairement entraîné par l'influence d'un milieu souvent hérétique, il s'en va par une fatale conséquence, faiblissant en sa foi, glissant dans les concessions, perdant une à une les habitudes de la vie chrétienne ; trop heureux, si finalement il ne tombe pas dans l'indifférence religieuse !...

L'obéissance aux lois de l'Eglise, en le tenant à l'écart des journaux, des revues, des livres, des sociétés qui ont contribué à l'entraîner dans cette voie, lui aurait épargné une chute si lamentable. Ce qu'il possédait de foi, garanti par de sages barrières, serait demeuré intact, et même se serait fortifié par la docilité envers les prescriptions de la sainte Eglise ; et l'on aurait trouvé en lui un ferme défenseur de la vérité, au lieu d'avoir à compter un indifférent de plus, ou même peut-être un impie !...

Telles sont, Messieurs, les tristes conséquences où l'on aboutit, lorsque par un abus de langage des plus déplorables, on confond toute notion au point d'oser soutenir que la vraie liberté implique l'indépendance totale des pensées et de tous les actes privés ; que l'homme doit diriger sa vie morale d'après sa raison seule, et non d'après une loi positive quelconque tendant à exercer une pression sur la volonté, et surtout à lui imposer une obligation ; qu'en particulier, l'Eglise ne peut légitimement imposer à qui que ce soit aucune règle de croyance ou de jugement, ni interdire l'accès d'aucune source intellectuelle par la prohibition des livres.

Aussi, l'Eglise a-t-elle grandement raison de s'opposer à une doctrine qui conduit à de si funestes résultats, et l'on comprend qu'elle y mette tant de vigilance et de persévérance, sans jamais s'arrêter devant l'erreur toujours renaissante, ni se lasser devant la reproduction toujours renouvelée des écrits malsains. Combien de fois, dans ce siècle surtout où l'activité de la presse a pris des proportions inouïes, n'a-t-elle pas poussé des cris d'alarme, et rappelé aux fidèles les devoirs que leur imposent à cet égard et le droit naturel et ses propres lois ! Les papes, dans des encycliques, ont condamné des livres les plus dangereux au point de vue des doctrines. La Congrégation de l'Index, sentinelle toujours vigilante, n'a cessé de signaler chaque année une foule d'ouvrages inspirés par l'esprit d'erreur sous toutes ses formes. Que deviendrait la foi du peuple chrétien sans cette garde assidue ? ne périrait-elle pas sous l'effort réuni de tant de doctrines fausses et corruptrices ?...

L'ABBÉ H. BÉDARD, P.S.S.

(*A suivre.*)

POUR RIRE

On demande dans le monde quel est l'homme qui se trouve le plus satisfait, de celui qui a un demi million ou de celui qui a sept filles.

—C'est le second ; car celui qui a un demi million voudrait en avoir davantage encore, tandis que celui qui a sept filles en a assez.

Le grand tailleur à la mode, Troisixe, fait sa profession de foi commerciale à un de ses clients :

—Je ne réclame jamais rien aux "gens comme il faut" ; ils paient quand ils veulent.

—Ah ! Ah !

—Seulement, s'ils tardent trop à me payer, j'en conclus qu'ils ne sont pas des "gens comme il faut," et je leur envoie immédiatement leur facture.

M. de Montalembert, un jour s'apprêtait à traverser le boulevard.

—Monsieur, lui dit une jeune femme, seriez-vous assez bon pour m'aider à passer ? J'ai une peur des voitures.

—Veuillez me faire l'honneur de prendre mon bras, madame.

A peine en chemin, la dame tient à l'illustre académicien les propos les moins sévères.

M. de Montalembert demeure silencieux ; mais, la chaussée traversée, il dégage son bras, fait monter la dame sur le trottoir, et avec un salut des plus corrects, il lui dit :

—Vous voilà chez vous, madame.

Un ménage de ma connaissance reçoit fréquemment la visite du docteur P...

En le voyant arriver l'autre jour, l'un des enfants manifeste une joie exagérée.

—Ça te fait bien plaisir de me voir, n'est-ce pas, mon petit ami ? demanda le docteur.

Oh ! oui dit le gamin. Quand tu viens dîner, il y a un plat de plus !



Mercredi, 30 Aout 1893

L'OUVERTURE DES CLASSES

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a rappelé aux fidèles de sa ville épiscopale leurs devoirs à l'égard de l'éducation de leurs enfants.

Il convient, croyons nous, que nous transmettions à la population catholique de toute la province les pensées principales de cette instruction.

Dans un langage plein d'émotion, Mgr l'Archevêque a dit aux enfants et aux parents les grandes obligations imposées à chacun d'eux respectivement.

Les premiers ont à se préparer à la vie par l'instruction ; les seconds doivent procurer cette instruction à leurs enfants. Mais tous ont l'obligation sacrée de ne jamais perdre de vue le salut des âmes. Créées pour le ciel, ces âmes ne doivent pas être exposées au souffle délétère qui transperce l'école impie, ou l'école neutre ; de son vrai nom, l'école sans Dieu.

Des efforts sont faits pour éloigner de leurs devoirs les parents chrétiens. Il ne faut pas succomber aux allèchements qu'on pourrait mettre à notre portée. Il ne faut point ouvrir la porte aux empiètements de l'ennemi. Si petits qu'ils pourraient paraître d'abord, ces empiètements finiraient tôt ou tard, par tout envahir. La transformation serait bientôt complète. Car plus on accorde à cet ennemi, plus il veut avoir. Il n'est satisfait que quand il nous possède complètement. Ce serait une honte que de se livrer ainsi.

Le système des écoles publiques outre qu'il est une violation de nos droits constitutionnels, est une atteinte de la liberté de notre culte et aux droit des parents. C'est un danger constant pour notre foi.

La population catholique du Manitoba, et la ville de Saint-Boniface surtout sont richement dotées de maisons d'éducation où la jeunesse peut puiser la science et la vertu.

Sans doute, les temps difficiles où nous vivons exigent quelques sacrifices. Mais c'est ici où la foi du chrétien se manifestera.

Deux maîtres se disputent son cœur : Dieu et l'argent.

La tentation est toujours là ; mais pour quelques piastres qu'on fait miroiter à ses yeux comme un appât suprême, il ne doit pas céder ses droits, ni surtout l'âme de son enfant.

Adopter le nouveau système des écoles publiques, ce serait préférer l'argent à notre Dieu.

Il faut être plus ferme dans notre foi, mieux connaître nos obligations, savoir imiter la conduite exemplaire des peuples catholiques placés dans les mêmes conditions que nous. Sachons faire comme ces derniers de généreux sacrifices. Ne comptons point les quelques deniers que nous donnerons pour le soutien de nos écoles catholiques. Dieu a promis à ceux qui chercheraient d'abord son royaume, de leur donner le reste par surcroit.

Ces vives exhortations de notre vénérable archevêque seront entendues, nous en avons la conviction, de toute la population.

MALHEUREUSE CAMPAGNE

Nous assistons en ce moment à l'un des plus pénibles spectacles qu'il soit possible d'imaginer. Il est toute une coterie qui se livre à la détraction de la patrie et pour laquelle rien ne papaît sacré.

On a commencé par le clergé. Depuis, notre système d'éducation, nos maisons d'enseignement, et leurs professeurs, y ont passé.

Un signe de prospérité se produit-il quelque part, vite on s'empresse de le dénaturer, d'en affaiblir la portée. Ainsi fait-on pour l'augmentation des dépôts aux banques d'épargnes. Ces dépôts indiquent sûrement que la population a su vivre et faire des économies, qu'elle a par conséquent augmenté son capital.

Eh bien, l'on cherche à faire croire à cette population qu'au contraire, elle s'est appauvrie en faisant ces économies.

Une crise—l'une des plus intenses peut être qui se soit produites—existe aux Etats Unis. Ceux-ci l'admettent par leur presse, par la voix de leurs hommes d'état, par la voix de leur président, qui a dû convoquer le congrès en session spéciale afin d'atténuer le mal par une législation appropriée.

La coterie dont nous parlons sursaute de colère, parce que la presse patriotique du Canada ose, à cette occasion, faire remarquer que nos voisins ne sont pas plus que les autres peuples à l'abri des infortunes. Elle voit avec d'évidents regrets revenir au Canada les compatriotes qui nous avaient laissés. Elle leur met dans l'idée qu'ils ont bien tort ; que la terre étrangère leur sera toujours plus généreuse que leur propre patrie ; qu'ils ne tarderont pas à rebrousser chemin vers cet exil, qu'elle leur conseille.

C'est en effet conseiller l'expatriation que de mettre en garde des rapatriés contre leur pays, son régime politique, ses institutions, son gouvernement, sa prétendue indigence.

On ne se contente point de repousser en quelque sorte ceux qui viennent ; on va chez nos voisins, au milieu de ces populations canadiennes-françaises établies là-bas, et l'on déprécie tant que l'on peut le pays des ancêtres, afin d'arrêter l'élan qui devait ramener au milieu de nous, non pas toutes, hélas ! mais une fraction importante de ces populations.

Absolument, le peuple verra clair. Il comprendra que cette œuvre inqualifiable voue d'avance à l'abaissement tout ce qui nous est cher.

Le patriotisme n'est assurément pas de ce côté.

Les autres peuvent faire des fautes ; mais au moins, en défendant l'héritage national contre ces coups perfides, en travaillant au développement de nos ressources, en appelant tous les fils de la patrie à venir prendre, avec sa part de l'héritage, sa part des labeurs que requiert le raffermissement de l'édifice qui abrite nos espérances, ils montrent la sincérité de leurs sentiments, et leur véritable attachement aux traditions canadiennes ; ils montrent que leur énergie sait faire passer les intérêts nationaux avant ceux des peuples voisins.

PETITES NOTES POLITIQUES

Le *Cultivateur*, le journal à M. Tarte, nous lance un trait d'esprit ; c'est piquant, vous allez voir :

Le journal de M. LaRivière est fermement d'opinion que quiconque persévèrera à défendre les droits des catholiques du Manitoba contre ceux qui les trahissent—et M. LaRivière est de ce nombre—se rend coupable de libéralisme et de manquement à la foi.

Quel est le nigaud qui écrit de pareilles bêtises ? Son nom, s'il vous plaît !

Vous avez raison, confrère, c'est une fière sottise que vous dites là. Et comme elle a été pondue chez vous—non ici—c'est chez vous qu'il faut chercher le nigaud.

Ce que le *Manitoba* appelle du libéralisme, c'est la guerre au clergé que soutiennent certains organes, vos alliés. Un mot plus dur conviendrait peut être mieux.

Ce que le *Manitoba* appelle mauvaise foi, c'est la tactique de ceux qui, sous prétexte de défendre la cause des écoles, font de leur mieux pour la compromettre, et ne visent qu'à réaliser leurs ambitions de parti.

C'est bien différent de ce que vous dites, et nous déplorons que vous vous soyiez reconnu dans les rangs de ceux qui font cette besogne.

LES VUES DE SIR HECTOR LANGEVIN

Le *Star*, de Montréal, a eu l'idée d'interroger Sir Hector Langevin sur le mouvement annexionniste que M. Mercier cherche à faire mousser. Après avoir rendu hommage à la distinction et à la haute situation de l'ancien Ministre des Travaux Publics, la feuille anglaise publie ses réponses aux questions qu'elle lui a posées.

Les réponses de Sir Hector Langevin sont en tous points remarquables. Elles sont empreintes d'une grande hauteur de vues, d'une grande loyauté, et d'un grand patriotisme.

Il nous est impossible de les reproduire en entier, mais nous croyons nécessaire d'en publier quelques passages :

" L'Indépendance du Canada signifie comme de raison la séparation complète du Canada de la Grande-Bretagne. C'est nous mettre dans la position du Mexique ou de la Belgique. Le Mexique a eu l'expérience d'être un Etat Indépendant à côté de son très puissant voisin du nord ; il a eu à lutter contre les Etats-Unis, et la conséquence d'avoir un voisin si grand et si puissant a été qu'il a perdu plusieurs grandes et riches provinces, qui sont devenues quelques-uns des Etats les plus importants de l'Union de l'Amérique du Nord. La Belgique, quoique indépendante, a été soumise aux incursions de ses puissants voisins, et elle a été sauvée d'une absorption totale et finale par le protectorat d'une grande puissance.

Je prétends donc que l'Indépendance pour nous signifie l'absorption, l'annexion. D'aucuns disent que " l'annexion ne pourrait avoir lieu autrement que par un traité conclu librement par les deux pays—conformément à leurs intérêts et désirs mutuels." Quelle liberté le Canada indépendant pourrait-il attendre, avec ses cinq millions d'habitants, des Etats-Unis et de leur population de soixante-dix millions ? Je suis donc d'avis que tout traité en pareil cas serait imposé à la nation la plus faible par la plus puissante.

L'annexion signifierait qu'en cas de guerre nos soldats seraient appelés à n'importe quelle partie des Etats Unis pour les défendre, nous aurions à contribuer aux dépenses de leur armée, de leur marine, de l'administration générale de l'Union, et des ambassades et des consulats. Mon opinion est qu'au lieu d'améliorer notre position, nous l'empirerions. Quand notre population aura atteint vingt-cinq ou trente millions, ce pourra être le temps de considérer quels changements peuvent être apportés à notre position politique. Une nation de vingt-cinq à trente millions d'habitants ne pourrait pas être absorbée comme une nation de cinq millions.

Ici, c'est le peuple réellement qui gouverne. Les ministres sont choisis parmi les représentants du peuple. Ils doivent posséder et continuer de posséder la confiance de la Chambre des Communes. S'ils perdent cette confiance, ou bien ils doivent se retirer de suite afin de faire place à d'autres ministres qui représentent les vues et les aspirations du peuple, ou bien la Reine, par son représentant le gouverneur-général, peut dissoudre la Chambre des Communes, et donner occasion à l'électorat de montrer si les ministres ont ou n'ont pas la confiance de la nation. S'ils la possèdent, ils restent en charge ; dans le cas contraire, ils font place à d'autres hommes qui la possèdent. Ainsi le peuple gouverne réellement.

Aux Etats-Unis, le Président gouverne, mais il ne peut être démis à moins qu'il ne viole la constitution. Autrement, il reste en charge pendant quatre ans, ainsi que ses ministres qui ne peuvent être démis par un vote de la Chambre des Représentants. Ainsi, que la politique ou les mesures du Chef des Etats-Unis soient acceptables ou non la Chambre des Représentants et le peuple doivent attendre quatre années, avant de pouvoir, par un vote général, élire un nouveau Président, et voir alors soumises à eux des mesures qui rencontrent leurs vues ou leurs désirs......

A l'exception de quelques hommes politiques mécontents ou d'hommes dont les vues ont toujours été dans cette direction, il n'y a aucun sentiment annexionniste important parmi les Canadiens-français dans la province de Québec. Mes compatriotes français connaissent très bien la valeur de la protection de la Grande-Bretagne. Ils savent que le changement providentiel de domination au Canada, lors de la cession de ce pays par la France à l'Angleterre, les a sauvés des horreurs de la révolution française.......

Les Canadiens-français en général ne feraient pas plus de progrès matériels qu'ils n'en font maintenant. La population rurale ou bien continuerait à cultiver ses terres en se servant, comme beaucoup de cultivateurs le font maintenant, des meilleures méthodes de culture, ou bien un grand nombre d'entre eux vendraient leurs terres et s'en iraient dans les villes manufacturières. Le grand objet qu'ils ont maintenant de rester dans leur province, et d'engager ceux des membres de leurs familles qui s'en vont aux Etats-Unis, à revenir au pays natal, cesserait d'exister. Depuis le Pôle Nord jusqu'au Golfe du Mexique s'étendraient les Etats-Unis d'Amérique. Les Canadiens-français n'auraient pas en vue le même objet qu'ils ont à présent, de maintenir leur nationalité canadienne. Ils s'appelleraient des *Yankees* ou des Américains Aujourd'hui, ils savent que n'importe quand ils reviennent au pays, ils ont leurs propres institutions, ils ont toute la protection qu'ils peuvent désirer, ils ont leurs lois, leur constitution, et tout cela est sous la protection du glorieux drapeau qui flotte sur tous les points du globe et sur toutes les mers des deux hémisphères......

Le clergé catholique romain ne favorisera pas maintenant ni dans un avenir prochain un mouvement annexionniste. C'est pour lui un principe fondamental de respecter les autorités établies et de s'y soumettre. Vous ne le verrez jamais diriger ou favoriser un mouvement ayant pour objet le renversement du gouvernement de la reine en Canada. Il connaît parfaitement l'histoire de ce pays : comment le drapeau français fut remplacé par celui de l'Angleterre après la bataille des Plaines d'Abraham, comment la liberté religieuse fut garantie ; comment les constitutions qui se sont succédées les unes aux autres en Canada, ont conservé les droits du clergé et du peuple ; quelle liberté ils ont tous, quelle protection ils reçoivent, et combien le clergé et le peuple prospèrent sous le même drapeau qui protège les cultes de tous les autres sujets de la reine.

Le clergé sait que, grâce à cette protection, il exerce sûrement sur son troupeau la bienveillante influence qui lui permet de veiller aux mœurs et aux devoirs religieux du peuple, et à le maintenir, comme il l'a toujours été, un peuple moral, soumis aux lois, et craignant Dieu. Laissez-moi ajouter que, tous les dimanches, il prie avec son peuple, dans les églises, pour la gracieuse reine qui règne sur nous tous. Comment alors pourrait-il la trahir et devenir un corps de sujets déloyaux ? J'ai donc droit d'affirmer que le clergé catholique romain ne favorisera pas maintenant ni plus tard un mouvement annexionniste.......

Nous progressons de toutes les manières possibles.—Notre population, quoique peu nombreuse comparée à celle de nos voisins, est énergique, confiante, et regarde l'avenir de ce pays avec la conviction qu'un grand avenir est réservé au Canada. Pour attendre ce grand avenir, nous devons être unis et travailler ensemble ; nous rendrons ainsi ce pays de plus en plus prospère, de plus en plus respecté. Respectons les sentiments et les justes aspirations des différentes races qui composent la nation. Nous n'avons rien à craindre de l'extérieur. Ayons soin que tous les éléments qui forment le peuple canadien puissent se développer et contribuer à la grandeur du tout. Un homme peut être d'origine française, anglaise, écossaise, irlandaise, allemande, scandinave ou indienne ; laissez-le libre d'aimer et d'affectionner son origine et l'histoire de ses aïeux ; laissez-le libre de parler sa propre langue, et d'instruire ses enfants, et de jouir de tous ses droits civils et religieux. Il a droit à tout cela."

L'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS

Nous publions ailleurs, aujourd'hui, d'éloquents témoignage en faveur du système d'éducation préféré par nous. Nous engageons nos lecteurs à les parcourir.

Ces témoignages se multiplient ; en voici un autre que nous trouvons dans le *Courrier du Canada* du 26 courant.

En le publiant, notre sympathique confrère dit excellemment :

Encore une fois, comme nos professeurs religieux sont bien vengés !

Tous les grands journaux américains, protestants comme catholiques, consacrent de longs articles à vanter notre système d'enseignement ; les archevêques et évêques des Etats-Unis, corroborent ces témoignages ; et voici maintenant un français, délégué du ministère de l'Instruction Publique, en France, qui par conséquent ne doit être ni Jesuite, ni dominicain, ni ultramontain, voici cet homme, qui déclare publiquement que notre enseignement public est digne d'éloges.

Comment peut-on prendre au sérieux ou croire de bonne foi, les quelques grincheux étrangers au Canada qui nous crient tous les jours que notre système d'éducation ne vaut rien ?

Il ne nous reste qu'à croire à l'interlocuteur de l'abbé Ouellet, se vantant hautement de pouvoir enlever bientôt à l'Eglise tout contrôle sur l'éducation.

Voici maintenant ce bel et nouveau témoignage :

" Chicago, 22 août 1893.

" Un lunch a été donné lundi dernier au Pavillon Canadien. M. Cockburn, M. P., présidait, et l'hon. M. Costigan était présent. Parmi les hôtes se trouvait M. G. Serrurier, le distingué professeur français, universellement connu comme l'inventeur de la méthode intuitive d'enseignement, et délégué à Chicago du ministre de l'Instruction Publique en France. Après le lunch, ce monsieur prit la parole, remerciant le commissaire canadien pour sa courtoisie, puis exprimant son admiration complète pour les exhibits scolaires du Canada. Il dit qu'il avait examiné en détail ces exhibits et qu'il n'hésitait point à les déclarer les plus beaux de toute l'exposition, aussi bien par leur disposition intelligente que par leur valeur intrinsèque. Une chose importante à remarquer est le système de correction des exercices et compositions, ce qui indique que l'on se trouve en présence de travaux réellement exécuté par les élèves et donnant un bon aperçu de l'enseignement au jour le jour. Dans la présente exposition, le Canada donne un exemple à être suivi par les vieilles nations d'Europe.

" Le chanoine Brochési dit alors combien il attachait d'importance au témoignage de M. Serrurier, qui prouve que le Canada sé distingue aussi bien par son progrès intellectuel que par ses ressources matérielles. A ce témoignages il pourrait ajouter l'opinion du cardinal Gibbons et autres archevêques éminents des Etats Unis qui ont proclamé que le système d'éducation canadien, est le plus rationel et qu'il convient le mieux à toutes les sectes et nations. Au nom du Canada, l'honorable M. Costigan a remercié M. Serrurier pour son témoignage flatteur et son appréciation si sympathique."

PAS D'ANNEXION

(De la *Croix*.)

Un journal américain, le *Sun*, naguère, nous mettait en garde contre les surprises de l'annexion. Il nous avertissait de ne point trop compter sur la bénédiction de l'Oncle Sam.

Il disait, au cours d'un long article :

" Mais il est un fait dont M. Mercier ne paraît pas tenir compte et qui échappe à la plupart des Canadiens-français partisans de l'annexion. Si les provinces anglaises du Dominion ne sont pas satisfaites d'avoir pour associée d'un pouvoir égal à chacune d'elles, relativement à la population, une province de langue française, gouvernée par d'anciennes lois françaises et placée sous le contrôle du clergé, il est fort peu probable que les Etats Unis consentent à admettre dans leur nombre une pareille province. En réalité, une annexion de régence est impossible, et le Canada ne sera pas admis dans l'Union jusqu'à ce que la province de Québec abandonne sa langue officielle et abolisse les pouvoirs politiques du clergé."

Pas la peine, confrère. Nous n'y tenons pas, mais pas du tout, vous savez, à votre " Union," qu'il faudrait acheter si cher.

PIERRE ET JACQUES.

—La rentrée des élèves à l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg, aura lieu lundi, le 4 septembre prochain.

LES ECOLES SEPAREES A L'EXPOSITION DE CHICAGO

Il y a quinze jours nous avons reproduit le passage d'une correspondance de la *Minerve* qui avait trait à nos Ecoles Industrielles. C'était un légitime et beau témoignage rendu à des institutions dont l'idée première appartient à Mgr Taché et à ses vénérables collègues dans l'apostolat des missions sauvages ; c'était également un éloge loyal et juste des efforts et des succès des révérendes Sœurs Grises qui, dans cet immense Nord-Ouest canadien, apparaissent à toutes les époques comme les émules du zèle des missionnaires, qu'il s'agisse de la conversion des peuples à la foi ou de la noble cause de l'éducation de la jeunesse.

Nous mettons sous les yeux du lecteur de nouveaux témoignages que nous l'engageons fortement à parcourir.

Nos vues en matières d'éducation, nos écoles, nos institutions, sont attaquées de diverses manières. Ce qui suit est une réponse péremptoire à toutes ces attaques qui trop souvent vont jusqu'au dénigrement le plus incompréhensible et le plus anti-patriotique.

Ces témoignages viennent de personnes compétentes, et à la suite d'un examen sérieux. Quelques uns viennent même de source protestante, et par là même à l'abri de tout soupçon de partialité.

C'est d'abord l'*Interocean*, journal quotidien de Chicago ; il s'exprime ainsi :

Les provinces du Canada ont une exposition très intéressante dans chacun des grands palais de l'industrie, mais aucune ne montre le véritable avancement du peuple aussi clairement que leur exposition scolaire. L'exposition du *Dominion* a été placée sous la direction de M. MacIntosh. Le Rév. chanoine Bruchési, de Montréal, a été chargé de la direction générale de cette partie de l'exposition qui est consacrée à l'éducation dans la province de Québec. Le travail accompli par ces hommes distingués est très considérable et mérite plus qu'un mot en passant. Nous avons décrit en détail la magnifique exposition agricole du Canada, et il ne nous reste plus qu'à parler de son exposition scolaire

L'exposition scolaire de la province de Québec est sous le contrôle immédiat de deux religieux qui ont donné un grand attrait à leur département. Ces dévoués instituteurs sont le frère André, de Montréal, et le frère Pelerinus, de Québec.

....

L'exposition, sous la direction des frères André et Pelerinus, représente environ 200 écoles dans la province de Québec. Les écoles protestantes et catholiques de la province sont également représentées. Les frères des Ecoles Chrétiennes ont trente-cinq écoles sous leur contrôle, et c'est leur exposition qui est la plus importante et la plus imposante. Leurs écoles sont situées dans les principales villes de la province de Québec, et sont classées comme suit : cours élémentaire, qui répond aux écoles primaires des Etats-Unis ; cours secondaire, qui répond à nos écoles de grammaire ; cours supérieur, qui ressemble à nos *high schools* ; et cours spécial pour les élèves les plus avancés et qui comprend les études classiques et commerciales. Les travaux des élèves de ces différentes classes sont installés avec beaucoup de soin et d'intelligence. Ce sont les travaux de la dernière année scolaire, et ils comprennent les diverses branches enseignées par les frères des Ecoles Chrétiennes. Les élèves font preuve de propreté, d'aptitude et de progrès dans les travaux exposés ici. Les preuves de leur application sont nombreuses. A vrai dire, il est difficile pour un profane de choisir parmi les travaux un exercice ou un échantillon plus digne de mention que les autres. La moyenne du travail paraît élevée, et cela est plus éloquent qu'une description détaillée. Les dessins de cette section attirent surtout les regards. Les murs du pavillon sont couverts de dessins de plusieurs sortes. On remarque en passant que les dessins appliqués à l'architecture et à la mécanique sont nombreux. On enseigne le dessin dans les différentes classes, mais il atteint naturellement son plus grand développement dans le cours supérieur et le cours spécial. Le dessin d'ornementation atteint un haut degré de perfection.

Le journal américain parle ensuite du cercle La Salle et des travaux des anciens élèves des Frères. Il passe ensuite aux autres ordres enseignants de la province de Québec et mentionne d'abord les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui comptent une centaine d'institutions en Amérique, dont une se trouve à Chicago même. Le journal de Chicago trouve leur exposition fort remarquable, particulièrement au point de vue artistique. Il ajoute :

" Les autres ordres religieux qui ont montré ce que la province de Québec peut faire sont nombreux."

Puis il mentionne les institutions pour les aveugles et pour les sourds-muets ; les expositions des Frères de l'Instruction chrétienne (Frères de Ploërmel), des Frères du Sacré-Cœur, des Frères Maristes, des Sœurs de Jésus-Marie, de l'Assomption, du Bon Pasteur, de Sainte-Anne, des Ursulines, etc.

A côté de cette opinion protestante plaçons une opinion catholique, celle du *Catholic Journal*, de Memphis, Pen :

La province de Québec fait bonne figure, grâce à ses écoles privées et confessionnelles. Incontestablement, les écoles catholiques romaines ont la part du lion. Leurs contributions ne sont pas seulement nombreuses, mais variées, et, dans beaucoup de cas, exceptionnellement bien faites. Dans les écoles de filles, nous mentionnerons, pour l'élégance et la précision, le couvent des Ursulines de Québec ; pour le style et la variété le couvent de Stanstead ; tandis que pour le fini et l'effet, nous donnerions la palme aux Dames de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal. Une exposition caractéristique est celle de l'Institut des Sourdes-Muettes, dirigé à Montréal, par les Sœurs de Charité. Elle comprend d'excellents spécimens de l'enseignement intellectuel et manuel donné dans les divers départements.

Le travail des garçons n'est pas inférieur à celui de leurs sœurs. Leurs contributions, sans être, peut-être, aussi brillantes, sont complètes et indiquent un fort enseignement scolaire. Pour l'excellence générale, nous mentionnerons les collèges de Montréal, Trois-Rivières et Joliette, ainsi que l'exposition collective des Frères des Ecoles Chrétiennes et des commissaires d'écoles. Nous avouerons que nous avons examiné très soigneusement l'exposition des Frères, parce que nous avions tant entendu parler de leurs méthodes d'enseignement ; et nous devons ajouter que leur réputation n'a rien perdu à notre examen. Nous remarquons que le travail fait dans leurs classes supérieures porte bien en évidence le sceau de l'utilité ; il est justement ce qu'il faut pour équiper un jeune homme pour la lutte de la vie. Son écriture est soignée tout comme sa tenue des livres ; il est familiarisé avec le français et l'anglais, est instruit dans les diverses branches du dessin, dressé à des sciences mathématiques pratiques, telles que la géométrie, la mensuration, la trigonométrie, et l'arpentage. Quand un tel jeune homme quitte l'école, il n'est pas un fardeau pour la société, mais trouve bientôt de l'emploi et gagne une promotion rapide. Les Frères semblent bien comprendre les besoins de notre siècle, et la belle exposition, dans la section canadienne du Pavillon des Arts Libéraux, démontre les moyens efficaces et heureux qu'ils prennent pour répondre aux besoins de l'enseignement dans leur pays.

Concluons par quelques extraits d'une lettre que M. William Morton, un protestant et le surintendant de l'une des sections des arts à l'exposition, a fait parvenir à l'honorable M. Pelletier de Québec :

Pavillon Canadien, 20 juillet 1893.

Cher Monsieur,

Comme Surintendant de la Section des Arts à l'Exposition Colombienne, je prends la liberté de vous écrire au sujet de l'exposition scolaire qu'y a faite la province de Québec.

Il n'y a qu'une voix ici pour dire que la province de Québec a fait une excellente exposition scolaire, surtout pour ce qui concerne l'ouvrage fait chaque jour par ses enfants d'école.

Les échantillons des ouvrages venant des écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne, et spécialement la calligraphie, le dessin, et tout ce qui a rapport à l'éducation commerciale, sont grandement admirés.

Les exhibits venant des couvents attirent un grand nombre d'admirateurs, et surtout parmi les personnes du beau sexe......

....

La province de Québec peut être fière de son exposition scolaire, et elle ne pouvait confier ses intérêts en cette matière en de meilleures mains qu'en celles du révérend M. Bruchési, des Frères Pelerinus, Jérôme, et André.

Avec de semblables témoignages, nous pouvons et devons dédaigner les critiques de nos ennemis, et maintenir ferme nos revendications.

MGR TACHE ET M. TARTE

(Traduit du *True Witness*, 26 juillet.)

Dans une autre colonne, nous publions les paroles admirables, claires et compréhensibles de Mgr Taché en réponse aux accusations et aux insinuations insidieuses portées contre lui par M. Tarte, l'acrobate politique si bien connu de tous. Nous avons donné, dans notre édition du 12 juillet, une appréciation assez exacte de la tactique suivie par M. Tarte depuis quelques années. Il est inutile de commenter la lettre de Mgr Taché, excepté pour attirer l'attention toute particulière des lecteurs sur son exposé complet et loyal de l'exacte vérité. Si l'ambition de M. Tarte a été de devenir fameux et d'attirer l'attention du public sur son individualité, il a certes bien choisi ses procédés, et il a réussi merveilleusement. Mais nous doutons beaucoup qu'aucun autre homme eût voulu se mettre dans cette situation critique pour le seul motif de faire parler de lui, ou même de se rendre utile à un parti politique. Vraiment, nous croyons que l'hon. M. Laurier n'a rien à gagner et qu'il a tout à perdre en prenant pour allié un homme aussi ambitieux et au cerveau si brûlant que le petit Israël. A notre point de vue, si nous en jugeons bien, le *leader* de l'opposition est un homme d'un tout autre calibre que M. Tarte et qui place sa renommée future et le succès de ses principes sur des méthodes bien différentes de celles dont se servent les hommes dont les antécédents publics ressemblent à ceux de M. Tarte. Nous serions bien fâchés d'avoir à penser autrement. Cependant, il faut admettre que M. Laurier, en s'associant constamment à M. Tarte, en en faisant son compagnon de voyage dans ses tournées politiques, en parcourant le pays la main dans la main avec lui, finira par se trouver placé dans une position plus mauvaise que celle où l'acculèrent jadis ses intimes rapports avec Pacaud, Mercier et Cie.

Cependant, les procédés de M. Tarte ont, à son insu, produit un bon résultat. Ils ont provoqué les deux magnifiques lettres de Mgr Taché, lettres si appréciées de tous les vrais catholiques et même de beaucoup qui n'ont pas la même foi que nous. Encore une fois, de tous ces incidents intéressants surgit une salutaire leçon ; il faudrait la prendre en bonne part et savoir en faire son profit à l'avenir. Le résultat des attaques de M. Tarte contre Mgr Taché, et la défense facile du haut prélat, démontrent que c'est un signe de grande faiblesse, pour ne pas dire de folie, chez un laïque—quels que soient son talent, ses connaissances ou son ambition—de se donner la mission de censurer les actions et les intentions des autorités ecclésiastiques. Tôt ou tard—et plus souvent tôt que tard—il finit par s'en repentir. Son ignorance de la situation, sa présomption, son irréflexion et ses erreurs sont exposées, et il récolte le blâme et le ridicule qu'il croyait d'abord être en état d'infliger aux prélats de l'Eglise. Bien que nous ne reconnaissions qu'une autorité infaillible sur la terre—et ce, dans certaines conditions seulement—nous sentons néanmoins la nécessité d'une plus ou moins complète soumission à la voix de l'Eglise lorsqu'elle se fait entendre par le moyen de ses pontifes. La sagesse et l'inspiration qui font choisir parmi le clergé les hommes appelés à porter la crosse, sont par elles-mêmes une garantie de la supériorité, de la sûreté et de la juste et prudente fermeté des évêques. Nous ne disons pas qu'un évêque soit infaillible—Mais dans une question comme celle qui nous occupe, il est bien moins sujet à se tromper qu'un laïque ordinaire. Il n'est pas impeccable ; mais il l'est toujours moins que les intrigants politiques ou les partisans dévorés d'ambition.

LA MISERE AUX ETATS-UNIS

Du *Journal de Waterloo* du 3 août 1893 :

Un citoyen de Shédiac vient de recevoir une lettre d'un jeune homme, parti il y a quelques mois pour aller tenter fortune dans l'ouest des Etats-Unis. Il déclare que les temps sont durs à l'excès dans cette partie de l'Union, que les désœuvrés se comptent par milliers et que les gages sont très bas. Il n'a, lui, que $10 pour travailler chez un fermier et c'est un gros garçon vigoureux et vaillant. Il regrette vivement d'avoir quitté son pays natal et conseille à tous ceux qui seraient tentés d'en faire autant de ne pas émigrer, de rester au pays. "Si l'on travaillait aussi régulièrement et aussi fort chez nous que nous sommes obligés de le faire ici, l'on vivrait à l'aise."

Il y en a bien d'autres qui trouvent plus amer que chez nous le pain de l'étranger.

Il est certain qu'un grand malaise règne actuellement aux Etats Unis. Tous les jours, on apprend qu'une des grandes scieries des Etats de l'Ouest, ou quelque manufacture des Etats de l'Est a fermé ses portes.

L'Opinion Publique, de Worcester, disait dans son dernier numéro :

La manufacture de laine de Chapin ne fonctionne plus que trois jours par semaine, et les ouvriers craignent qu'elle ferme complètement. *Si oui, on peut s'attendre à un peu d'émigration des Canadiens vers la province de Québec.*

"Vû la dépression des affaires et l'incertitude de l'avenir, M. Horace N. Slater, propriétaire d'une grande manufacture de laine employant mille ouvriers, fermera les portes de sa manufacture au fur et à mesure que chaque département aura terminé l'ouvrage actuellement commencé. Cette manufacture n'a jamais discontinué de fonctionner depuis son érection en 1865. *Webster va bientôt ressembler à une ville déserte qui vient d'être pillée par l'ennemi.*"

Que pareille chose arrive donc au pays ; qu'une seule manufacture ferme ses portes, et nous sommes sûrs d'entendre toute la presse libérale crier aussitôt à la ruine, à la misère et à la banqueroute. Mais quand cela arrive aux Etats Unis, elle ne sonne mot.

On écrit d'Ottawa en date du 16 courant :

M. W. Sullivan, un vieux cultivateur du comté de Carleton, vient de recevoir une lettre de sa fille, datée de Grand Forks, Dak., 8 courant, dans laquelle il est dit : "Jamais, dans l'histoire du Dakota, la misère n'a été aussi profonde. L'argent fait absolument défaut ; en plusieurs localités, les récoltes sont détruites par les ardeurs du soleil ou par des légions de sauterelles ; la récolte du blé est manquée et l'avenir paraît de plus en plus sombre pour le pauvre cultivateur comme pour l'humble ouvrier. Je crois donc, cher père, que ce serait folie pour vous de venir tenter fortune dans un pays qui n'offre plus que misère et désolation. Et l'on apprend que dans toutes les parties des Etats-Unis, c'est la même chose.

"Ici, le froid est si intense en hiver, que nous sommes obligés de faire cuisine en mitaine.

"J'ignore ce qu'il adviendra de ce pays. Les ouvriers qui nous viennent de temps en temps n'ont de l'ouvrage que pour quelques semaines ; ensuite, ce sera le chômage forcé et...... la misère."

Soyons justes. Les *mitaines* sont de trop. Ou bien la maison est froide et le poêle bourré de bois vert.

A L'HOPITAL DE SAINT-BONIFACE

Il y avait une assistance très considérable dimanche à la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire du nouvel édifice de l'hôpital.

Mgr l'Archevêque présidait et était accompagné de plusieurs membres du clergé, entre autres : Mgr Clut, évêque d'Athabasca - Mackenzie, le Rév. Père Langevin, O.M.I., supérieur des missions, les RR. PP. Hudon, Drummond, Kavanagh et Lamarche, S.J., MM. les abbés Cherrier, Messier, Cloutier, Rocan et Gauthier. Nos principaux citoyens et nombre de résidents de Winnipeg étaient aussi présents.

Après les chants et prières de la bénédiction, le Rév. Père Drummond, S.J., porta la parole en anglais et en français. L'éloquent religieux dit brièvement tout le bien qui se produit dans des institutions comme celle de cet hôpital. Il dit aussi que les nouveaux travaux le mettront sur un pied d'égalité avec n'importe quelle maison du genre dans le pays.

Il ne sera pas sans intérêt de donner une courte description de la nouvelle construction. L'entrepreneur, M J. A. Sénécal, a bien voulu nous laisser jeter un coup d'œil sur les plans.

Le corps principal de la bâtisse sera de 50x100 pieds. Du soubassement au dernier étage, il y aura un grand passage donnant à l'extrémité sud de l'édifice et le traversant dans toute sa longueur, au milieu. Le soubassement comprendra : salle d'ouvrage, dortoir des servantes, dortoir des Sœurs de la cuisine, chapelle des morts, élévateurs généraux et particuliers pour tout l'édifice, pharmacie, fournaises, dépense, grande buanderie et séchoir pourvus des améliorations les plus nouvelles.

1er étage—La chapelle, à l'est du corridor, prendra deux étages de haut. De chaque côté, seront disposés la sacristie, les appartements du chapelain et des chambres privées. A l'ouest, il y aura lingerie, dépense, chambres de bain, chambre de l'hospitalière, fumoir et salle générale qui pourra contenir de 28 à 36 lits.

2me étage—Chambres privées et bains à côté de la chapelle ; au moyen de vitrines, l'on aura vue sur la chapelle et l'on pourra suivre les offices de cet étage qui comprendra aussi 8 chambres privées, dépense, lingerie, bains et fumoir.

3ème étage—Salle d'opération tout au-dessus de la chapelle ainsi que tous les appartements nécessaires au service des médecins. Cette salle ne sera pas inférieure à aucune en Canada. A l'ouest seront lingerie, bains, dépense, chambre de l'hospitalière, fumoir et autre salle générale de 28 à 36 lits.

Mansarde—Pour le service général de l'hôpital.

A chaque étage il y aura des galeries où les malades pourront se promener.

M. Sénécal nous dit que les travaux de l'extérieur seront terminés vers le 1er novembre et que tout l'édifice sera parachevé dans le cours de janvier. Ce sera un édifice qui fera l'orgueil de Saint-Boniface tout comme le sont nos maisons d'éducation.

Nouvelles Religieuses

Lundi avait lieu une prise du saint habit à la maison vicariale. Les nouvelles novices sont : Melle Gauthier, de Sainte-Agathe, sœur de M l'abbé Eugène Gauthier ; Melle Desautels, de Saint - Jean - Baptiste, fille de M. Frs. Desautels, et Melle Julien, de Saint-Norbert.

Les RR. SS. Saint-Placide, Valade, Marion et Marcotte formeront le personnel du nouveau couvent de Saint-Jean-Baptiste. Sœur Saint-Placide sera supérieure.

La première communion des enfants de la paroisse, aura lieu demain à la messe de 7.30 hrs, à la cathédrale.

PROFESSION RELIGIEUSE AU COUVENT

Hier, avait lieu à la maison vicariale des Révérendes Sœurs de la Charité, une profession religieuse. La Révde. Sœur Valade, fille de M. Roger Marion, ex-M.P.P., de cette ville, et la Révde Sœur Comeault, de LaSalle, sœur du Rév. Père Comeault, O.M.I., prononçaient leurs derniers vœux.

La cérémonie a été des plus impressionnantes en même temps que solennelle. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque présidait, ayant à ses côtés le Rév. Père Hudon, S.J., et M. l'abbé Lajeunesse, et au nombre des membres du clergé présents, étaient : MM. les abbés J. D. Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste ; F. N. Perquis, curé de Fannystelle ; G. Cloutier, chapelain du pénitencier ; E. Gauthier, vicaire à la cathédrale, et les RR. PP. Dupont, Magnan et Comeault, O.M.I. Assistaient aussi en bon nombre les parents et amis des sœurs professes.

Mgr l'Archevêque fit une touchante allocution avant que les deux nouvelles sœurs professes ne vinssent prononcer leurs derniers vœux et renoncer par là même au monde pour toujours. Comme tous ceux qui étaient présents, nous avons été émus. Nous avons éprouvés ce qui ne saurait se définir parfaitement, ce qui vous étreint malgré vous.

A la messe, dite par le Rév. Père Comeault, nos bonnes sœurs nous ont donné du chant et de la musique qui ont été grandement goûtés.

Après la cérémonie Mgr l'Archevêque faisait visite aux parents des nouvelles professes dans le parloir du couvent. X. Y.

PERSONNEL

M. l'abbé Elie Rocan, secrétaire de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, et son frère M. X. Saucier, partent vendredi pour un voyage d'un mois, à Saint-Paul et Chicago.

M. et Mme Euclide Desautels, de Saint-Jean-Baptiste, sont en promenade chez M. P. F. Soucy.

M. J. P. O. Allaire part demain pour un nouveau voyage dans l'est des Etats-Unis, dans l'intérêt du rapatriement de nos compatriotes. Ceux qui désireraient communiquer avec M. Allaire à propos d'immigration ou autre sujet, peuvent lui adresser leur correspondance aux soins de M. J. B. Lussier, Union Depot, Worcester, Mass.

M. Emile Jean est revenu de sa promenade à Chicago et en province de Québec.

M. Médéric Cyr est arrivé lundi d'un voyage d'une couple de mois à Chicago.

Madame veuve T. Létourneau est revenue à Saint-Boniface pour demeurer. Elle désire informer le public qu'elle exercera les fonctions de garde-malade.

Chronique Locale.

—Température des plus favorables aux travaux de la moisson.

—C'est le 7 septembre prochain que se fera la vente de terrains sur lesquels sont dus des arrérages de taxes.

—M. le Dr J. A. d'Eschambault est déménagé sur la rue Notre-Dame. Il occupe une des maisons de M. Jos. Tassé.

—La rentrée des élèves au Collège, au Pensionnat et à l'Académie Provencher a lieu aujourd'hui. Tous ont un sourire de bonne augure. Bonne année !

—Avantages extraordinaires d'acheter des marchandises sèches, hardes-faites, chaussures et fourrures à bon marché.

Voulant liquider mon stock sous le plus court délai, les marchandises seront offertes à réduction de vingt à quarante pour cent. Profitez de cet avantage le plus tôt possible pour faire vos achats d'automne et d'hiver, car le stock peut être vendu en bloc d'un jour à l'autre.

F. E. VERGE, Saint-Boniface.

—J'ai des fruits.
Tu as des fruits.
Il a des fruits.
Nous avons des fruits.
Vous avez des fruits.
Ils ont des fruits.
Oui, chez Lemieux, ils en ont des fruits !
J'ai eu des poires.
Tu as eu des pêches.
Il a eu des prunes.
Nous avons eu des melons.
Vous avez eu des raisins.
Ils ont eu des oranges
à grand marché chez C. A. Lemieux, ancienne maison C. D. Anderson & Cie, 245 rue Principale, Winnipeg. C'est la place pour les fruits de table et les fruits de conserve.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre Jolys,

26 août—Sœur Marie Maximilien, dans le monde Ernestine Pauzé, est décédée à Hochelaga, le 10 de ce mois, à 1½ hr du matin. La nouvelle de cette mort a affecté profondément tous ceux qui, à Saint-Pierre, avaient connu cette religieuse au dévouement sans borne, et qui, aujourd'hui, après cinq années de séparation, ont gardé d'elle un souvenir si cher et si vivant.

M. le curé Jolys, sachant être agréable à tous les amis de la chère défunte, a voulu qu'un service solennel fut chanté dans l'église de Saint-Pierre. La cérémonie funèbre a eu lieu mercredi dernier, le dix-sept courant. MM. les abbés Giroux, de Sainte-Anne ; LaRivère, de Saint-Malo ; et Barré, de Saint-Pierre, étaient présents. Le service a été chanté par M. le curé, assisté de M. Giroux comme diacre, et de M. LaRivière, comme sous-diacre.

Sœur Marie Maximilien était une des fondatrices du couvent de Saint-Pierre, en 1886. Quelques mois après son arrivée au milieu de nous, elle devenait supérieure de notre établissement qu'elle était obligée de quitter deux ans après, au grand regret de tous les paroissiens de Saint-Pierre.

—M. l'abbé Nayrolles relève en ce moment d'une maladie très dangereuse. Dimanche dernier, il a eu une congestion de poumons qui l'a mis à deux doigts de la mort. Nous constatons avec plaisir qu'il est en pleine convalescence, mais nous ne jouirons pas longtemps de sa présence. Ce Monsieur doit partir bientôt pour le Nouveau Mexique, espérant trouver là bas un climat favorable à sa santé.

—M. l'abbé Barré est de retour de son voyage en Oregon. Il a visité les principales villes du littoral de l'Océan Pacifique. Cette promenade de santé lui a été très agréable.

—Nos cultivateurs font la moisson avec beaucoup d'entrain. Le temps est beau, et le grain est superbe.

—Trois nouvelles religieuses doivent nous arriver ces jours ci pour remplacer celles qui sont parties ; elles viennent probablement d'Hochelaga. L'une des élèves les mieux douées de notre couvent est partie il y a quelques jours pour le noviciat des Sœurs de Jésus-Marie. Delle Léonie Neveu est allée rejoindre ses anciennes compagnes qui l'ont devancée à Hochelaga.

Saint-Malo,

28 août.—M. le curé LaRivière a eu, la semaine dernière, la visite de M. L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne, et de M. Th. Paré, M.P.P. Ces visiteurs distingués ont été enchantés de leur promenade. Ils ont admiré le beau site de notre église, et l'esprit de progrès qui semble caractériser le travail des habitants de notre jeune paroisse.

—Quelques familles nouvelles sont attendues dans le courant de l'automne. Venant partager nos travaux et nos espérances, elles seront reçues à bras ouverts.

—La beurrerie et la fromagerie sont toujours en pleine opération. La saison complète va donner un rendement satisfaisant, et les bénéfices qui en découleront ne seront pas à dédaigner.

—MM. James et Georges Forstall ont construit une grande bergerie le printemps dernier ; ils ont maintenant un bon troupeau de moutons. Superbes bâtiments, sol propice, foin nutritif ; rien ne manque au succès de leur exploitation.

—Les travaux de la récolte sont très avancés. Nous aurons du grain de première qualité.

—Notre presbytère a pris une vêtement qui l'a complètement rajeuni. M. le curé l'a fait peinturer en entier ; il couronne maintenant avec éclat le monticule sur lequel il est situé.

DECES

LAVERY—A New-Westminster C.A., le 25 août, à l'âge de 5 ans, Marie-Eva, enfant de M. Auguste Lavery, boulanger.

A Propos d'Agriculture

SOINS A DONNER AUX PIEDS AUX CHEVAUX

Le pied du cheval doit recevoir de l'éleveur des soins constants. Tant que le cheval demeure dans les pâturages ou ne marche que sur un terrain doux la corne ne s'use pas trop vite ; souvent même elle pousse avec trop d'abondance et il est quelquefois bon de retrancher quelques parties saillantes. Il faut néanmoins procéder à cette opération avec un grand soin afin de ne pas déformer le pied du cheval.

Le poulain doit être ferré de bonne heure, à l'age de 18 mois ou deux ans au plus tard. Les défauts qui se remarquent dans l'allure ne proviennent souvent que de la ferrure tardive.

Il faut, aux jeunes poulains, faire adapter des fers légers retenus par un petit nombre de clous, six aux plus.

L'éleveur doit aussi apporter un grand soin dans le choix de l'ouvrier qui va pour la première fois ferrer ses poulains ; si l'on a affaire à un ouvrier brutal ou maladroit, il y a les plus grandes chances pour que le cheval maltraité se souvienne et devienne méchant.

On a remarqué qu'un jeune animal qui est mal nourri et qui reçoit une grande quantité de nourriture peu substantielle, présente un ventre volumineux, ce qui donne un trop grand poids à son corps ; ses boulets cèdent en arrière et il devient assis sur ses boulets ; il devient en outre clos de derrière.

Au contraire, un poulain qui reçoit une nourriture forte sous un petit volume est léger. S'il exerce sur un terrain dur le boulet ne se porte presque pas en arrière. La pince des sabots s'use, les talons s'élèvent ; l'animal reste droit ; s'il vit à l'écurie sur une épaisse litière, son sabot ne s'use pas, il acquiert une grande longueur en pince et le boulet est rejeté en arrière.

Si l'on ne donne pas assez de liberté au poulain, sa poitrine se rétricit ; la pince du sabot est reportée et il a des tendances à devenir panard.

Une trop forte inclinaison du sol de l'écurie donne aux jarrets un poids trop fort à supporter ; alors ceux-ci fléchissent et se coudent.

Chez le poulain qui a continuellement le pied dans l'humidité. le sabot s'élargit, s'évase ; la corne s'amollit.

Au contraire, lorsque le sol est sec, la corne durcit et le sabot devient petit.

Lorsque, dans une écurie, la porte où se fait habituellement le service se trouve derrière le poulain, celui-ci se tourne continuellement de ce côté sans que ses pieds changent de position ; les talons du pied sur lequel il tourne se portent en dehors, au bout d'un certain temps, le jeune animal devient panard d'un côté et cagneux de l'autre.

On voit quels soins il faut apporter à l'élevage des poulains, car la plupart des défauts de leurs membres proviennent presque toujours de l'incurie de l'éleveur.

LES PLANTES CARNIVORES

Il y a dans ce nom de *plantes carnivores* une certaine saveur de paradoxe. En effet, il semble universellement admis que les animaux de toute sorte se nourrissent aux dépens du règne végétal, tandis que celui-ci puise uniquement dans le monde inorganique les éléments nécessaires à son existence. Cela n'est pas tout à fait vrai, pourtant ; la plupart des plantes ont besoin, pour prospérer, de trouver dans le sol des détritus du règne animal qui leur fournissent des substances amenées déjà à un certain degré d'élaboration, et par suite plus facilement assimilables.

L'étrangeté des plantes dont nous parlons consiste seulement en ceci, qu'une absorption analogue s'opère non seulement au moyen des racines, mais aussi au moyens des fleurs, ce qui leur donne une ressemblance purement extérieure avec les animaux rapaces. Il y a là un phénomène curieux, mais non pas une contradiction aux lois générales qui président aux échanges de matière entre les deux règnes. Cependant, les faits dont il s'agit sont si singuliers qu'on leur a donné longtemps une interprétation erronée. En voyant des insectes disparaître dans le calice de certaines plantes, on se figurait que ces plantes étaient protectrices et possédaient des accessoire mystérieux, parfaitement inutiles à elles-mêmes, mais destinées à venir en aide au petit monde ailé qui bruit autour d'elle.

Ainsi, la *Sarracenia* est pourvue d'une urne pleine d'eau, évidemment placée là, d'après Linné et d'autres naturalistes, pour "servir d'asile ou de retraite sûre à de nombreux insectes, qui échappent aux grenouilles et aux autres animaux qui les dévorent ;" ou encore, pour fournir pendant les sécheresses une provision d'eau aux insectes et aux oiseaux : *Prabet aquam sitientibus aviculis.* Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur ces retraites sûres et cette charité prévoyante. La *Sarracenia* et ses confrères ne sont pas seulement des *carnivores*, mais des chasseurs ; non seulement ils dévorent et digèrent les insectes, mais ils leur tendent des pièges, amorcés du miel le plus doux et dissimulés sous les plus belles parures.

Ecoutez plutôt : à onze heures et demie, rapporte un observateur, j'ai mis des mouches vivantes sur les feuilles d'un *Drosera longi folia.* A midi quarante-huit minutes, une des feuilles était complètement repliée sur la victime, et les autres feuilles l'étaient en partie ; " les mouches avaient cessé de lutter."

Qu'on donne au *Drosera longifolia* un morceau de bœuf cru, il ne fera aucune difficulté de s'en emparer et son estomac le supportera facilement, mais offrez-lui un caillou, il s'apercevra de la supercherie et restera immobile. Une dame est parvenue un jour à tromper la plante en lui donnant un morceau de craie trempée dans de l'eau ; moins d'une heure après les poils se recourbaient tout autour, mais bientôt ils se redressèrent et laissèrent la craie libre sur la surface de la feuille.

Quant au *Sarracenia*, ses agissements sont plus perfides encore. Son réservoir est une sorte d'oubliette dans lequel le malheureux insecte attiré par un sentier sucré partant du sol, trouve une mort certaine. La puissance digestive des plantes carnivores n'est pas moins remarquable que leur ingéniosité à se procurer une proie. On leur a donné du blanc d'œuf, de la viande, de la fibrine et jusqu'à des cartilages séchés à l'air ; elles ont tout *avalé*, tout absorbé. La poésie a souvent célébré les amours des plantes : n'est-il pas singulier de pouvoir retrouver chez elles, au moins métaphoriquement, l'instinct du chasseur et les ruses de l'animal de proie aussi bien que les passions plus douces ?

INFLUENCE DE LA FAÇON DE TRAIRE

SUR LA PRODUCTION DU LAIT

Le professeur Babcock, de la Station agricole expérimentale du Wisconsin, a institué des expériences destinées a établir numériquement l'influence de la manière de traire sur la production du lait.

Dans deux expériences qui durèrent chacune une semaine, il fut constaté que le vacher A obtenait toujours plus de lait et du lait plus riche que le vacher B. Une même vache, traite alternativement par eux, fournissait 1 0/0 de graisse de plus quand c'était A qui la trayait. En tenant compte de la quantité de lait, A obtenait environ 6 onces de beurre de plus que B ne pouvait en obtenir de la même vache.

On mit quatre vaches eu expérience pour les essais comparatifs : traites par A, elles produisirent 26,2 livres de graisse de beurre ; traites par B, seulement 21,8 livres, soit donc *une différence de 4,4 livres de matière grasse*, correspondant à 5 livres de beurre commercial, en d'autres termes, une différence de 20 0/0.

L'expérience établit que B ne trayait à fond qu'en apparence et démontra péremptoirement que les aptitudes du vacher exercent une grande influence sur la production et la qualité du lait. D'après les chiffres relevés ci-dessus, il a été calculé que, comme vacher, A valait 500 francs de plus que B à l'année.

Un cultivateur très soigneux a constaté que, lorsqu'il était empêché de procéder lui-même à la traite, les vaches donnaient notablement moins de lait.

Bien que l'on ne connaisse pas encore dans tous ses détails le mécanisme de la sécrétion du lait, il est pourtant bien établi que les bons traitements, la régularité dans les heures de traite, en un mot, tout ce qui peut contribuer à assurer à la vache le repos et le contentement, exerce une grande action aussi bien sur la qualité que sur la quantité du lait produit. En résumé, l'expérience ci-dessus rapportée, a de nouveau mis en lumière cette vérité que la vache laitière paie largement les bons soins dont elle est l'objet.

—Ne trouvez-vous pas, M. Boireau, que ces mouches sont insupportables ? Ah ! que je voudrais connaître un moyen de les détruire !

—Mais, comment donc, comtesse, il vous suffit de parler.